

BUREAU CANADIEN D'AGRÉMENT EN FORESTERIE RAPPORT ANNUEL - 2017

Le Bureau canadien d'agrément en foresterie (BCAF) est responsable de l'évaluation des programmes universitaires de foresterie au Canada afin de s'assurer qu'ils rencontrent les exigences académiques de la certification professionnelle (admission à un ordre professionnel). Son rôle est de mettre en œuvre un processus national d'agrément, en vertu du mandat défini dans l'Énoncé de politique approuvé par ses organismes membres, soit les huit associations canadiennes de professionnels forestiers (ingénieurs forestiers) et l'Institut forestier du Canada. Le Bureau est formé des membres désignés par les organismes membres.

Le Bureau a été créé en 1989 par la Fédération canadienne des associations de forestiers professionnels (FCAFP) et a entrepris l'évaluation des programmes en 1990. L'évaluation d'un programme est entreprise selon des normes de scolarité reconnues mais comprend également l'examen détaillé des installations et des services offerts, de l'expérience, des qualifications et des postes détenus par les professeurs, ainsi que de la capacité du programme d'inculquer aux étudiants les qualités et les qualifications professionnelles requises pour la pratique de la profession. Le cycle habituel d'agrément d'un programme est de six ans, mais les circonstances peuvent dicter une période plus courte pour un programme donné ou une révision intérimaire, afin de s'assurer qu'il répond toujours aux critères d'agrément. Actuellement, dix programmes de baccalauréat en foresterie, ainsi que deux programmes de maîtrise sont agréés au Canada. Le Bureau n'agrée pas les facultés, ni les institutions ainsi les programmes d'étude dispensés hors du Canada.

Le Bureau a poursuivi son cinquième cycle de révision par deux visites de révision d'agrément déjà prévues au calendrier, l'une à la Faculté de Foresterie et de Gestion de l'environnement de l'Université du Nouveau-Brunswick et l'autre à la Faculté des Sciences de l'agriculture, de la vie et de l'environnement de l'Université de l'Alberta. (Tous les programmes pouvant être agréés offerts par les institutions membres de l'Association des écoles forestières universitaires du Canada (AEFUC) sont révisés au cours de chaque cycle d'une durée de six ans).

Le Bureau s'est réuni à trois reprises au cours de 2017, soit lors d'une session interactive qui a eu lieu à Ottawa le 29 septembre et de deux téléconférences tenues le 11 avril et le 30 juin. Il a été convenu au cours de la réunion d'Ottawa que « l'agrément du programme de Foresterie de la Faculté de Foresterie et de Gestion de l'environnement de l'Université du Nouveau-Brunswick sera agréé pour une période de six ans, soit la durée maximale permise selon l'Énoncé de politique du BCAF ». De même, les programmes de Foresterie et d'Administration des Affaires en foresterie de l'Université de l'Alberta ont été agréés. Pour les trois programmes, l'agrément prend effet avec le début de l'année universitaire 2017/2018 et se poursuivra jusqu'au 30 juin 2023.

Les activités de révision prévues en 2018 comprendront deux visites, l'une à l'Université de la Colombie-Britannique (deux programmes de baccalauréat) en mars et l'autre à l'Université Lakehead (un programme) en avril. Les établissements ont accepté de recevoir les équipes d'évaluation et ont reçu la documentation requise pour pouvoir compléter le questionnaire à remettre lors de la visite. Une révision du programme de maîtrise en Aménagement forestier durable de la Faculté de Foresterie de l'Université de la Colombie-Britannique, initialement prévue en 2018, a été reportée en 2019. Une prolongation de l'agrément en cours du programme a été accordé jusqu'au 30 juin 2019.

Au cours des téléconférences, le Bureau a procédé à la révision des directives et des modules d'évaluation élaborés par la Faculté d'Aménagement des ressources naturelles de l'Université Lakehead, dans le cadre du Programme de formation complémentaire des forestiers (BTP) de l'Association des forestiers professionnels de l'Ontario (OPFA) et a déterminé que le matériel présenté « couvre adéquatement les exigences de compétence acquise » reliées aux normes de certification de la FCAFP. Les décisions rattachées au BTP ne constituent pas et ne doivent pas être considérées comme des mesures d'agrément.

Le Bureau a supervisé des sondages de suivi destinés à réviser l'efficacité de la réalisation et de l'utilisation des directives du BTP directement auprès des personnes ayant complétées les cours avec succès. Tous les engagements du BCAF en vertu des ententes avec l'OPFA reliées ont été complétés.

Les modules de formation conçus par l'Université Lakehead ainsi que les modules dont il a été question précédemment et qui ont été élaborés par un consortium formé de l'Université de Toronto et de l'Institut forestier du Canada, sont présentement utilisés au cours du processus d'évaluation des compétences (PEC) par la FCAFP, un programme d'évaluation des candidats que ne détiennent pas un diplôme de formation agréée par le BCAF et qui doivent combler les lacunes de formation scolaire identifiées par les évaluateurs du PEC. Tous les organismes membres de la FCAFP reconnaissent que la formation complémentaire suivie avec succès répond aux exigences de la certification professionnelle.

L'examen et la révision effectués conjointement par l'AEFUC et la FCAFP des normes de certification de la FCAFP ont pris fin lorsque le groupe de travail de révision des compétences (GTRC) a remis à des fins d'étude et d'approbation sa version finale des modules aux conseils de réglementations des membres de la FCAFP. Tous les conseils ont accordé leur approbation formelle à ces nouvelles normes qui seront implantées à des fins de certification au cours de 2018.

La fin du projet du GTRC qui s'est échelonné sur deux ans et demi, a été le signal du démarrage en septembre dernier d'un groupe de travail sur les normes d'agrément (GTNA) composé de trois membres issus du BCAF, de la FCAFP et de l'AEFUC, en plus du directeur général du BCAF.

La mission du GTNA est de développer de nouvelles normes universitaires destinées à être utilisées par le BCAF lors de la révision des programmes de foresterie de l'AEFUC. Comme c'est le cas depuis le tout début du processus de révision de l'agrément national des programmes de foresterie, les normes seront conçues pour assurer que les compétences des diplômés des programmes agréés répondent aux exigences académiques de la certification professionnelle.

En s'appuyant sur la révision des normes de certification, le GTNA a complété l'analyse des normes académiques au cours de l'automne et a transmis la révision à la FCAFP pour qu'elle soit étudiée en fonction des exigences académiques d'accès à la pratique professionnelle. Les différences de formulation se sont avérées être peu nombreuses, entraînant peu ou aucune modification de l'intention ou de la signification. À tous les égards, la révision proposée des normes d'agrément s'aligne totalement avec les exigences académiques des normes de certification. L'approbation de nouvelles normes devrait s'effectuer en ce début de nouvelle année pour être initialement implantées par le BCAF en 2019.

Les prochains travaux du groupe de travail porteront sur l'ajustement des éléments du questionnaire du BCAF et de l'Énoncé de politique du Bureau afin d'assurer l'uniformité des changements apportés aux normes d'agrément.

Quelques modifications parmi les membres du Bureau sont survenues au cours de l'année. Ian Millar, R.P.F., un membre régulier de longue date désigné par la Registered Professional Foresters Association of Nova Scotia (RPFANS), a remis sa démission. Le membre substitut à ce moment, Rob Young, R.P.F., a été désigné pour assumer les fonctions de membre régulier du Bureau. Par la suite la RPFANS a désigné Kevin Keys, R.P.F., en tant que nouveau membre substitut. Après plusieurs années au poste de membre régulier et de membre substitut, Jean-Louis Brown, le membre substitut de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, a également remis sa démission. L'Ordre a désigné Pierre Breton ing.f., pour remplacer Jean-Louis.

Les membres du Bureau ainsi que les membres substitués à la fin de 2017 étaient Peter Marshall, R.P.F. (Président) et Casey Macaulay, R.P.F. (subst.), Association of British Columbia Forest Professionals; David Blackmore, R.P.F. et Charles Backman, R.P.F. (subst.), College of Alberta Professional Foresters; John Daisley, R.P.F. et Peggy McDougall, R.P.F. (subst.), Association of Saskatchewan Forestry Professionals; Faye Johnson, R.P.F. et David Winston, R.P.F. (Ret.) (subst.), Ontario Professional Foresters Association; Germain Paré, ing.f. et Pierre Breton, ing.f. (subst.), Ordre des ingénieurs forestiers du Québec; Roger Roy, f.a. et Rod O'Connell, R.P.F. (subst.), Association des forestiers agréés du Nouveau-Brunswick; Robert Young, R.P.F. et Kevin Keys, R.P.F. (subst.), Registered Professional Foresters Association of Nova Scotia; Jason Pond, R.P.F. et Glen Knee, R.P.F. (subst.), Registered Professional Foresters of Newfoundland-Labrador et Bruce Dancik, R.P.F., Institut forestier du Canada. Selon toute vraisemblance, les membres désignés devraient poursuivre leur participation au cours de 2018.

En tant que membre, le Bureau participe activement aux réunions et aux activités de la Fédération canadienne des associations de forestiers professionnels (FCAFP) et aux travaux du comité conjoint de la FCAFP et de l'AEFUC (Groupe de travail de révision des compétences) tel que mentionné ci-dessus.

Le Bureau est un membre actif de l'Association des agences d'agrément du Canada (AAAC) qui regroupe près de 32 disciplines professionnelles reconnues au Canada. L'Association se réunit habituellement une fois par année pour étudier les éléments d'intérêt commun en matière d'agrément et partager leur expertise en la matière.

Le rapport annuel du BCAF de 2016, qui comprenait la liste des programmes agréés à ce moment, a été acheminé à l'IFC pour publication dans la revue *The Forestry Chronicle*. Cependant, la revue a révisé sa politique de publication pour se concentrer uniquement sur les travaux de recherche et le rapport n'a pas été publié. Des arrangements ont été convenus avec l'IFC pour que le matériel proposé par le BCAF soit inclus dans deux nouvelles publications – le magazine des membres et le bulletin électronique semestriel, ces deux publications étant destinées aux membres de l'IFC. Le Bureau maintiendra l'accès sans restriction à ses communications périodiques sur son site internet : www.cfab.ca

Tous les documents officiels du BCAF sont disponibles en français et en anglais, sous forme de documents imprimés ou en version électronique et peuvent être obtenus en s'adressant au directeur général.

Lorne F. Riley, R.P.F. (Ret.)
Directeur général

Janvier 2018

**PROGRAMMES DES FACULTÉS CANADIENNES
DE FORESTERIE AGRÉÉS PAR LE BCAF
DÉCEMBRE 2017**

Septembre 2012

Université de la Colombie-Britannique, Faculté de foresterie, Programme en Aménagement des ressources forestières et Programme en Opérations forestières

Agréés pour une période de six ans se terminant le 30 juin 2018

Septembre 2012

Université Lakehead, Faculté d'aménagement des ressources naturelles, Programme en Foresterie (H.B.Sc.F.)

Agréé pour une période de six ans se terminant le 30 juin 2018

Septembre 2013

Université de la Colombie-Britannique, Faculté de foresterie, Maîtrise en Aménagement forestier durable

Agrément prolongé d'un ans jusqu'au 30 juin 2019

Septembre 2014

Université de Toronto, Faculté de foresterie, Maîtrise en Conservation des forêts

Agréé pour une période de six ans se terminant le 31 décembre 2019

Septembre 2015

Université Laval, Faculté de foresterie de géographie et de géomatique, Programme en Aménagement et environnement forestiers et Programme en Opérations forestières

Agréés pour une période de six ans se terminant le 30 juin 2021

Septembre 2015

Université du Nord de la Colombie-Britannique, Collège des sciences et de l'aménagement, Programme en Sciences de l'écosystèmes et en aménagement, Majeure en écologie et aménagement forestier

Agréé pour une période de six ans se terminant le 30 juin 2021

Septembre 2016

Université de Moncton, École de foresterie, Programme en Aménagement des forêts

Agréé pour une période de six ans se terminant le 30 juin 2022

Septembre 2017

Université du Nouveau-Brunswick, Faculté de foresterie et de gestion de l'environnement, Programme de Foresterie

Agréé pour une période de six ans se terminant le 30 juin 2023

Septembre 2017

Université de l'Alberta, Faculté des sciences de l'agriculture, de la vie et de l'environnement, École des sciences forestières et de l'aménagement de l'Alberta, Programme en Foresterie et Programme en Administration des affaires en foresterie

Agréés pour une période de six ans se terminant le 30 juin 2023